

**LISTE PRÉPARATOIRE COMMUNALE POUR LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS
POUR L'ANNÉE 2027**

La Maire de la commune de Riailé,

Vu le Code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 267,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique du 30 avril 2026 fixant le nombre et la répartition des jurés de cour d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour 2027,

Vu le nombre de jurés fixé à 2 pour la commune de Riailé ;

CERTIFIE

avoir procédé publiquement en la maison commune,

ce jour le premier juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures,

en présence de Gaëtan HAROUET, conseiller municipal titulaire

Véronique PEROCHÉAU-ARNAUD, déléguée titulaire de l'administration,

Isabelle BOURSIER, déléguée titulaire du tribunal judiciaire

au tirage au sort de _____ SIX _____ personnes

inscrites sur la (ou les) liste générale des électeurs de la (ou les) commune, constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés.

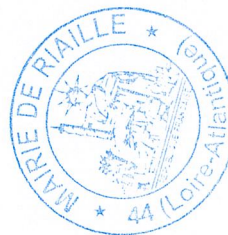
Suivant les modalités de tirage suivant :

- un 1^{er} tirage a donné le numéro de la page sur la liste générale des électeurs, un 2nd tirage a donné le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré.
- le nombre de noms à tirer au sort correspond au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral
- le procédé de tirage a été réalisé 6 fois

Les noms des jurés est annexé au procès-verbal.

Fait à RIAILLÉ, le 1^{er} juillet 2026

Ont signé les membres présents :



La Maire,



Marine TESTARD